

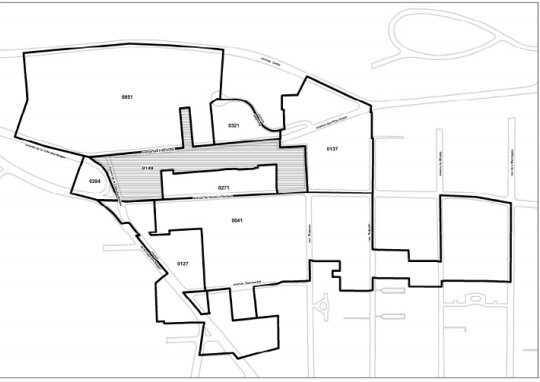
AVIS PUBLIC
 Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1) Les personnes intéressées de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (projet b) et de l'arrondissement de Ville-Marie sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 12 avril 2022, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

a) Résolution autorisant le réaménagement d'une résidence unifamiliale pour créer quatre unités d'habitation pour le bâtiment situé au 1570, avenue Des Pins Ouest, et ce, en dérogation notamment aux articles 9, 43, 207 et 369 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, à la hauteur minimale en mètres et en étages d'un bâtiment, à la densité maximale, aux usages autorisés et à l'empiètement des balcons dans la marge - pp 453 (dossier 1228398006).

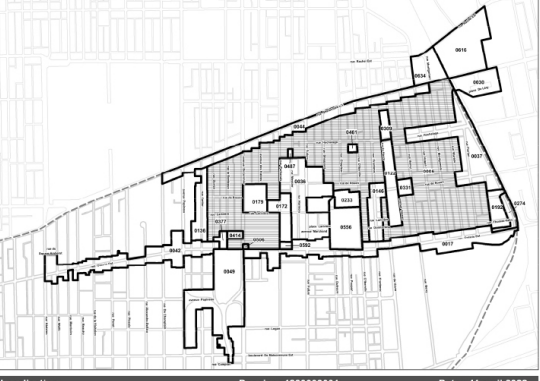
Ce projet particulier vise les zones et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier : 1228398006 Date : 11 avril 2022
 Zone(s) visé(e)s Zone(s) contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

b) Résolution autorisant la construction d'un bâtiment de 3 étages comprenant 4 logements sur le site du 2507-2523 rue Frontenac, et ce, en dérogation notamment aux articles 11.1, para. 1^{er} et 12, para. 2^o du Règlement sur les opérations cadastrales (RVM c.01) et de l'article 143 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, au nombre maximal de logements pour une catégorie d'usage R.2 - pp 454 (dossier 122332001).

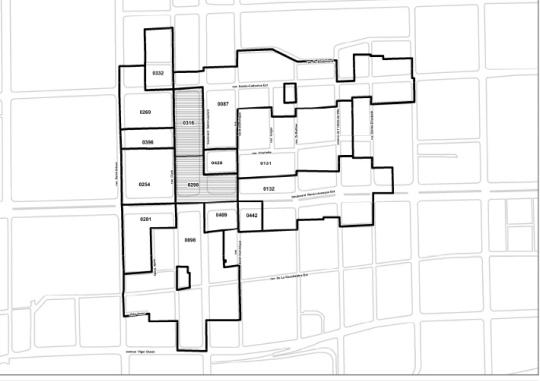
Ce projet particulier vise les zones et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier : 122332001 Date : 11 avril 2022
 Zone(s) visé(e)s Zone(s) contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

c) Résolution autorisant les enseignes du Centre des mémoires montréalaises (MEM) pour le bâtiment situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, et ce, en dérogation notamment aux articles 499, alinéa 1 et 504 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs, entre autres, à la superficie maximale de l'ensemble des enseignes - pp 455 (dossier 1229276001).

Ce projet particulier vise les zones et les zones contiguës ci-après illustrées :



Localisation Dossier : 1229276001 Date : 11 avril 2022
 Zone(s) visé(e)s Zone(s) contiguës Limite arrondissement de Ville-Marie Montréal

2) Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 27 avril 2022, à compter de 17 h 30, à la Grande Bibliothèque (BANQ), au 475 Boul. de Maisonneuve E, Montréal, QC H2L 5C4, Salle M.450 (niveau Métro).

3) Au cours de cette assemblée, la mairesse d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4) Le projet a) contient une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La documentation afférente à ces projets peut être consultée sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/articles/assemblees-publiques-dans-ville-marie-5538>. Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces projets peut également communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité au 514 872-9545 et en mentionnant le numéro de dossier concerné, indiqué précédemment.

5) Le présent avis, ainsi que les résolutions et les sommaires décisionnels qui se rapportent à ces projets, sont également disponibles sur le site Internet de la Ville de Montréal à la page suivante : <https://montreal.ca/Ville-Marie>, en cliquant sur « avis publics », et ils peuvent être consultés entre 8 h 30 et 16 h 30, aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM.

Fait à Montréal, le 16 avril 2022
 Le Secrétaire d'arrondissement
 Fredy Alzate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/ville-marie>